



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 27/2025

Objet : stationnement interdit Place de Verdun

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par l'entreprise LUMIPLAN VILLE,

En raison de l'intervention de l'entreprise LUMIPLAN VILLE qui effectuera la pose d'un panneau lumineux et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de travaux place de Verdun, le stationnement sera interdit sur la place de Verdun face aux Halles, le jeudi 30 janvier 2025 de 7H jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Monsieur le Responsable de l'entreprise LUMIPLAN VILLE

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 15 janvier 2025.

Le Maire



Alain CARTRON